



# Application des exigences relatives à la déclaration de performance Mise en œuvre pratique

**N° 016/2**

Annexe 2 - Protection

Fiche technique

## Introduction

Cette fiche technique présente à l'aide d'un exemple pratique la mise en œuvre des exigences pour la norme produit **SN EN 16034**, portes, portails et fenêtres, caractéristiques de performance – caractéristiques de protection incendie et/ou fumée.

---

## Période de mise en œuvre

Pour les produits de construction, applicables selon SN EN 16034, la phase de coexistence au système existant commence 01.11.2016. La phase de transition (phase de coexistence) dure 3 ans et se termine le 01.11.2019. À partir de cette date, les produits de construction mis sur le marché doivent être pourvus d'une déclaration de performance dans le sens de la LPCo.

## **Domaine de validité / domaine d'application de la norme produit**

La présente norme européenne définit les exigences de sécurité et de performance indépendantes du matériau, valables pour tous les produits résistants au feu et/ou étanches à la fumée pour la répartition d'espace dans des cloisonnements antifeu et/ou antifumée et pour un usage dans les voies d'évacuation.

Elle est valable en autres pour:

- Les portes pivotantes ou coulissantes prévues pour le montage dans la zone fréquentée par des personnes et dont l'utilisation principale consiste à permettre un accès sûr aux personnes.

Qui sont actionnées manuellement ou mécaniquement, et:

- s'ouvrent et se ferment d'elles-mêmes en usage normal, ou
- sont normalement maintenues ouvertes, mais se ferment d'elles-mêmes en cas d'incendie ou de fumée, ou
- sont normalement verrouillées en position fermée (p.ex. portes de service ou de révision).

**Attention : la norme produit SN EN 16034 n'est applicable que si elle est combinée à une norme produit harmonisée supplémentaire.**

**(Ex. SN EN 14351-1:2006+A2:2016 ou SN EN 13241-1:2003+A2:2016)**

Une déclaration de performance selon SN EN 16034 exige toujours une homologation et un contrôle interne de production (WPK) documenté et contrôlé par un organisme externe.

Une homologation comprend une série complète d'essais ou d'autres procédures, qui définissent les prestations d'un échantillon d'un produit, qui doit être représentatif pour le type de produit. (Il est aussi possible de se référer à une détermination graduelle du type de produit.)

- Lors de la première inspection, les caractéristiques de performance du produit sont vérifiées.
- La plupart des caractéristiques de performance sont déterminées sur des bancs d'essais, selon la norme respective.
- Des échantillons sont définis pour l'examen, dont on peut supposer qu'ils sont représentatifs du système complet.
- Les exigences relatives à l'homologation sont définies dans la norme produit.
- Le domaine d'application étendu est défini par la norme SN EN 15269.  
"Application étendue des résultats des essais de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée de portes, portails et fenêtres, ferrures incluses –  
Partie 1: Exigences générales (2010)  
Partie 2: Résistance au feu de portes pivotantes en acier (2012)  
Partie 3: Résistance au feu de portes pivotantes et de fenêtres en bois (2012)  
Partie 5: Résistance au feu de portes pivotantes vitrées et de fenêtres ouvrantes avec cadre métallique (2014)  
Partie 7: Résistance au feu de portails coulissants en acier (2009)  
Partie 10: Résistance au feu de portes roulantes en acier (2011)  
Partie 20: Étanchéité à la fumée de portes et portails pivotants en bois et acier et portes à dormant en métal et bois avec vitrage (2009)

Le fabricant doit organiser, documenter et maintenir un système pour le contrôle interne de production, afin d'assurer que les produits mis sur le marché correspondent aux caractéristiques de performance indiquées. Ce contrôle interne de production est surveillé par un organisme de certification de produit agréé.

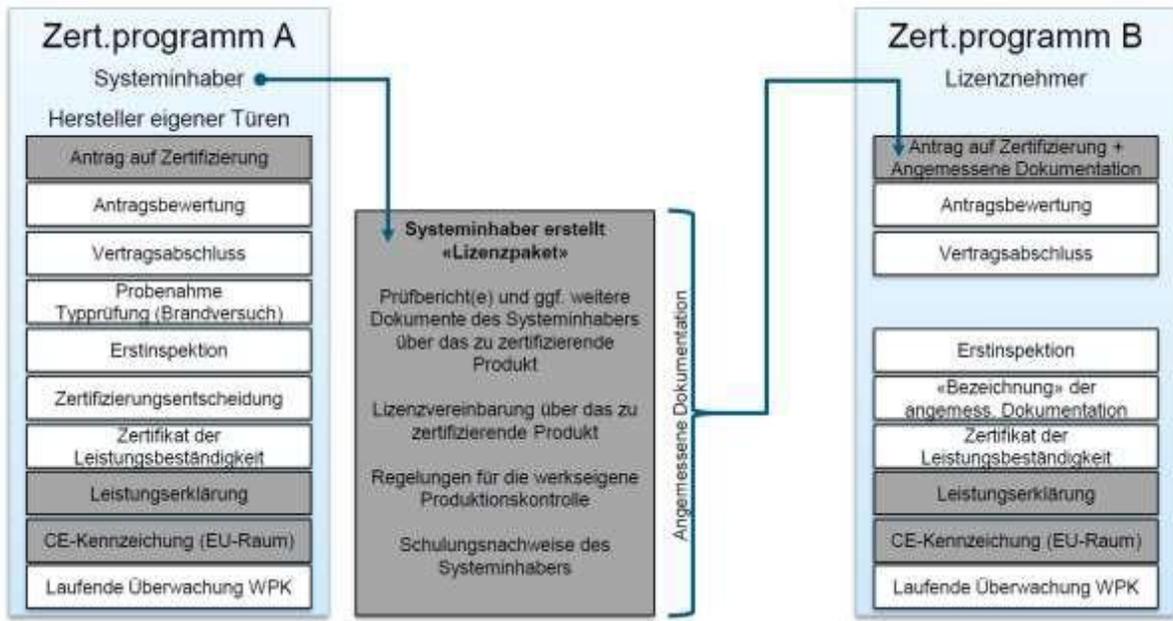
- Le contrôle interne de production doit comprendre des procédures, des inspections, vérifications et/ou évaluations régulières du produit.
- Le contrôle interne de production doit être adapté au type et au processus de la production, p.ex. volume du lot, type de produit.

### **Généralités:**

Le fabricant établit la déclaration de performance sur la base des différents systèmes AVCP indiqués dans l'annexe 5 de l'ordonnance (UE) n° 305/2011:

- contrôle interne de production et essais supplémentaires d'échantillons prélevés selon un plan de contrôle défini, par le fabricant; et
- attestation de constance des performances, remise par un organisme de certification de produit agréé sur la base de la détermination du type de produit d'après une homologation (y compris la prise d'échantillon), un calcul type, de tableaux de valeurs ou une description du produit; inspection initiale de l'usine et du contrôle interne de production et de la surveillance et évaluation permanentes du contrôle interne de production.

**Déroulement de la procédure de certification:**



(Source: Présentation VKF-EMPA du 05.05.2015, diapo 43)

Le système d'évaluation applicable est déterminé par le type du produit / la norme produit respective.

Pour les portes antifeu et/ou antifumée selon SN EN 16034

- Système 1:

Système(s) pour l'évaluation et la vérification de la constance de performance (système(s) AVCP)		
Produit(s)	Usage(s)	Système(s) pour l'évaluation et la vérification de la constance de performance
Portes, portails (avec ou sans les ferrures respectives) Fenêtres (avec ou sans les ferrures respectives)	Lors de la répartition d'espace dans des cloisonnements antifeu et/ou antifumée et pour un usage dans les voies d'évacuation	1

(Extrait SN EN 16034, tableau ZA.2)

<b>Sections déterminantes pour les portes et/ou fenêtres antifeu et/ou antifumée pour une utilisation dans une répartition d'espace dans des cloisonnements antifeu et/ou antifumée et/ou les voies d'évacuation</b>			
<b>Produit:</b> Portes et/ou fenêtres antifeu et/ou antifumée			
<b>Usage:</b> Lors de la répartition d'espace dans des cloisonnements antifeu et/ou antifumée et/ou pour un usage dans les voies d'évacuation			
<b>Caractéristiques essentielles</b>	<b>Sections dans cette norme européennes et dans d'autres normes européennes, qui se réfèrent aux caractéristiques essentielles</b>	<b>Classes règlementées</b>	<b>Remarques</b>
Résistance au feu (lors de la répartition d'espace dans des cloisonnements antifeu)	4.1		Classe
Protection contre la fumée (seulement pour les applications où la limitation de la propagation de la fumée est exigée)	4.2		Classe
Aptitude à libérer	4.3		Description
Fermant automatiquement (seulement pour portes et/ou fenêtres antifeu et/ou antifumée fermant automatiquement)	4.4		Classe
Durabilité de l'aptitude à libérer	4.5.1		Description
Durabilité de la fermeture automatique (seulement pour portes et/ou fenêtres antifeu et/ou antifumée fermant automatiquement)  - par rapport à la perte de qualité (contrôle de fonctionnement)	4.5.2.1		Classe
	4.5.2.2		Description

(Extrait SN EN 16034, tableau ZA.1)

L'explication des performances du produit en ce qui concerne certaines caractéristiques essentielles n'est pas nécessaire dans les états membres qui pour l'usage prévu du produit n'ont pas d'exigences légales quant aux caractéristiques essentielles respectives.

Dans ce cas, les fabricants qui mettent leurs produits sur le marché de ces états membres ne sont pas obligés de définir ou d'expliquer les performances de leur produits quant aux caractéristiques essentielles, et il est possible d'utiliser l'option "aucune performance déterminée" (NPD) dans les informations accompagnant la marque CE ainsi que la déclaration de performance (voir ZA.3) pour les caractéristiques essentielles.

## Exemple

Le texte suivant offre un exemple pour une déclaration de performance remplie pour des **portes antifeu et/ou antifumée et des exigences supplémentaires d'une porte extérieure.**

# Déclaration de performance

DDP/DoP n° 001/CPR/2015-01-02

- |    |   |  |
|----|---|--|
| 1. | Code d'identification univoque du type de                       | Modèle Spessart 208 BS   |
| 2. | Numéro d'identification:  | XYZ 01-110   |
| 3. | Usage:  | Porte extérieure avec des exigences quant à la protection incendie et/ou l'étanchéité à la fumée   |
| 4. | Fabricant:  | Schreinerei Muster<br>Fabrikweg 3<br>2003 Musterstadt  |
| 5. | Personne autorisée:   | ./.  |
| 6. | Systèmes pour l'évaluation et la de la constance de performance | Systèmes 1 et 3  |
| 7. | Norme produit harmonisée:                                       | SN EN 16034, SN EN 14351-1+A2:2016   |
| 8. | Organisme agréé (laboratoire d'essai)                           | L'institut XXXW NB-Nn°. 2172 a accordé le certificat AAA/ffff pour attester la constance des performances et a effectué l'homologation selon le système 3 et constaté les caractéristiques essentielles indiquées selon point 9. |

## 9. Performances expliquées

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécification techn. harmonisée
9.1 Résistance au feu	EI <sub>2</sub> 30	4.1; SN EN 16034
9.2 Protection contre la fumée	NPD	4.2; SN EN 16034
9.3 Aptitude à libérer	libérer	4.3; SN EN 16034
9.4 Fermant automatiquement	C3	4.4; SN EN 16034
9.5 Durabilité de l'aptitude à libérer	la libération est maintenue	4.5.1; SN EN 16034
9.6 Durabilité des caractéristiques d'auto-fermeture: - par rapport à la perte de qualité - par rapport au vieillissement	5 satisfait	4.5.2.1 SN EN 16034 4.5.2.2 SN EN 16034
9.7 Étanchéité à la pluie battante	7A	4.5; SN EN 14351-1+A2
9.8 Matières dangereuses	NPD	4.6; SN EN 14351-1+A2
9.9 Résistance au vent	B3	4.2; SN EN 14351-1+A2
9.10 Résistance aux chocs	2	4.7; SN EN 14351-1+A2
9.11 Résistance des dispositifs de sécurité	NPD	4.8; SN EN 14351-1+A2
9.12 Hauteur	2100 mm	4.9; SN EN 14351-1+A2
9.13 Protection acoustique [dB]	32dB	4.11; SN EN 14351-1+A2
9.14 Coefficient de conductibilité thermique	1.2	4.12 SN EN 14351-1+A2
9.15 Propriétés radiatives - Taux de transmission énergétique globale (g)	NPD NPD	4.13; SN EN 14351-1+A2
9.16 Perméabilité à l'air	2	4.14; EN 14351-1+A2

10. La performance du produit selon numéro 1 et 2 correspond aux performances expliquées selon numéro 9.

Le fabricant est seul responsable de l'établissement de cette déclaration de performance selon numéro 4. Signé pour le fabricant et au nom du fabricant par:

\_\_\_\_\_  
(Nom et fonction)

\_\_\_\_\_  
(Lieu, la date)

---

La fiche technique informe sur l'état actuel de la technique, transmet des connaissances et des expériences et doit aussi contribuer à favoriser la compréhension mutuelle des participants.

---

Autres fiches techniques sur [www.vst.ch](http://www.vst.ch)

---

VST ne peut être tenu responsable des dommages pouvant résulter de l'utilisation de cette publication présente.

---